



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Monsieur Bruno Lasserre
Président du Conseil d'État
Conseil d'État
1, place du Palais-Royal
75100 Paris cedex 01

Paris, le 7 mars 2019

Monsieur le Président,

Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, a validé la création d'une Cour administrative d'appel pour l'Occitanie.

Jusqu'alors notre région ne disposant pas d'une Cour administrative d'appel, les requêtes relatives au tribunal administratif de Toulouse sont redirigées vers la Cour administrative d'appel de Bordeaux, et celles des tribunaux de Nîmes et de Montpellier vers celle de Marseille. L'ensemble des parlementaires, des élus et plus encore des professionnels du droit se réjouissent donc de cette excellente nouvelle.

Dans l'esprit des lois nouvellement adoptées, la création de cette nouvelle Cour devrait donc faciliter le traitement des litiges entre les citoyens et les administrations.

Pour autant le choix de la métropole d'installation reste pendant.

Les deux métropoles régionales Toulouse et Montpellier disposent d'arguments évidents pour l'accueillir : tribunal administratif, Cour d'appel, attractivité professionnelle, essor économique et socio-culturel majeurs. Mais, élus des départements du ressort administratif de Toulouse nous appuyons une implantation de la nouvelle Cour administrative d'appel à Toulouse.

La ville, préfecture régionale, dispose de nombreux atouts.

D'abord comme quatrième ville étudiante, Toulouse propose des centres de formation notamment une faculté des sciences sociales qui jouissent d'une très belle réputation pour la qualité de leurs enseignements.

Ensuite, la ville est un site privilégié compte tenu non seulement du dynamisme de ses acteurs du droit mais aussi de son accessibilité à partir des quatre coins de la région, située au centre des ressorts des Cours de Toulouse et de Montpellier.

Encore, des arguments de nature statistique viennent soutenir l'intérêt de la candidature toulousaine. A l'évidence, en reprenant les ressorts des tribunaux administratifs de Toulouse (six départements), de Montpellier (trois), de Nîmes (trois départements dont deux situés dans

la région) et de Pau (quatre départements dont deux dans la nouvelle région), cette Cour administrative d'appel toulousaine permettrait au grand sud-ouest de disposer d'une Cour administrative proche de ses tribunaux administratifs.

Au contraire, une implantation à Montpellier rapprocherait seulement Nîmes tout en maintenant très éloignées Toulouse et Pau. Cette solution laisserait donc ce pan du sud-ouest encore très distancés : Toulouse –Bordeaux c'est 2 heures 30 de trajet sur 245 kilomètres tout comme Toulouse-Montpellier avec un trajet de plus de 2 heures 30 sur près de 243kilomètres, Montpellier-Marseille c'est moins de 2 heures pour moins de 169 kilomètres.

Donc, installer la nouvelle Cour à Toulouse déchargerait la Cour de Marseille en proximité.

Encore, la métropole toulousaine dispose d'un centre de rétention administrative unique sur le territoire national, situé à moins d'une demi-heure du centre-ville, en bordure des pistes de l'aéroport. En effet, avec 126 places, le CRA de Toulouse est l'un des plus importants hors région parisienne mais surtout il est le seul en France à avoir aménagé un secteur réservé spécifiquement à l'accueil des familles avec ou sans enfants.

Enfin, en terme logistique, des locaux devront effectivement être libérés pour pouvoir accueillir cette Cour administrative d'appel, des prospectives sont en cours. Nous soutenons à cet égard toutes les prospections engagées par la municipalité et son Maire Monsieur Jean-Luc Moudenc dont nous avons pris l'attache, fermement convaincus que Toulouse est la bonne candidate à l'installation de la Cour.

Ainsi, Monsieur le Président, nous voulions vous dire, comme nous l'avons déjà portée auprès de Madame la Garde des Sceaux et de Monsieur le Maire de Toulouse, auxquels nous adressons copie de ce courrier, notre assurance de la qualité et du sérieux de la candidature de Toulouse.

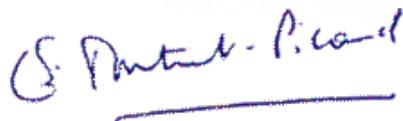
Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tous les échanges que vous solliciteriez et nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération.



Jean TERLIER
Député du TARN



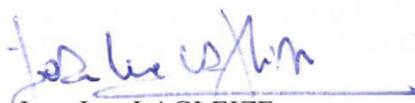
Corinne VIGNON
Députée de Haute-Garonne



Elisabeth TOUTUT-PICARD
Députée de Haute-Garonne



Mickaël NOGAL
Député de Haute-Garonne



Jean-Luc LAGLEIZE
Député de la Haute-Garonne



Monique IBORRA
Députée de Haute-Garonne